

## **LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION ÉTHIQUE DE PROJETS DE RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE**

Projet du 9 mai 2007

1. Informations concernant les conditions cadres du projet de recherche.
  - 1.1. Qui finance le projet (organisme responsable du projet) ?
  - 1.2. Une évaluation du projet par une commission d'éthique est-elle demandée par l'organisme responsable du projet?
  - 1.3. La participation est-elle rémunérée ou est-ce qu'il en découle d'autres avantages pour les participants (par exemple participation à un tirage au sort) ?
  - 1.4. La participation a-t-elle lieu dans le cadre des prestations d'étude (par exemple dans le cadre des heures obligatoires de participation à des études) ? Le cas échéant, est-il possible de remplacer la participation par une prestation d'étude alternative (par exemple rédaction d'un travail) ? Des crédits ECTS sont-ils attribués pour la participation ?
  - 1.5. Le caractère facultatif de la participation est-il garanti ? Est-ce les personnes qui refusent de participer s'exposent au risque d'encourir des désagréments ?
  - 1.6. Est-ce qu'en accompagnement du projet, ou dans le cadre de celui-ci, des mensurations seront réalisées ou des mesures prises, qui seraient susceptibles d'influencer l'intégrité physique des participants (par exemple prise de sang ; test de médicaments) ?
2. Informations relatives à l'objet et au procédé du projet de recherche.
  - 2.1. Quels sont les buts de ce projet ?
  - 2.2. Comment se présente le projet du point de vue du participant ?
  - 2.3. Comment l'échantillon des participants est-il défini (par exemple selon le sexe, l'âge, l'éducation) ? Est-ce que la participation de personnes limitées dans leur faculté de discernement, incapables de discernement ou mineurs est possible ou prévue ?

- 2.4. Dans quelle mesure l'intégrité physique des participants (par exemple prise de sang ou de salive ; administration de médicaments ou de placebos ; mesures invasives ou non invasives) est-elle concernée ? Quels efforts demande la participation sur le plan physique ? Quels effets la participation peut-elle susciter sur le plan corporel (par exemple fatigue) ?
- 2.5. Dans quelle mesure l'intégrité physique des participants (par exemple administration de stimuli aversifs) est-elle concernée ? A quel point la participation est-elle invasive sur le plan psychique et mental (p. ex. concentration) ? Quels effets la participation peut-elle susciter sur le plan psychique et mental (p.ex. mauvaise humeur passagère) ?
- 2.6. A quel point l'intégrité sociale des participants (p. ex. participation à une expérience en groupe, au cours de laquelle chacun s'acquiert une certaine réputation au travers de son comportement) est-elle concernée ?
- 2.7. Les participants seront-ils priés de dévoiler des expériences personnelles (p. ex. vécus traumatiques) ou des conceptions personnelles (p. ex. préférences politiques) ?
- 2.8. Les participants seront-ils délibérément mal informés ou partiellement informés des objectifs et du procédé du projet (p.ex. par des retours manipulés au sujet de leurs performances) ? Un « débriefing » est-il prévu le cas échéant ?

### **3. Indications relatives à l'information des participants et à la déclaration de consentement**

Le formulaire correspond-il aux exigences minimales de la SSP en matière de déclaration de consentement (voir document SSP « Contenu minimal d'une déclaration de consentement ») ?

### **4. Indications relatives à la protection des données**

Quelles données personnelles seront relevées ?

Des prises d'images, de vidéos, de son ou d'autres enregistrements comportementaux sont-ils prévus ?

Les données relevées seront-elles anonymisées ?

Les données relevées seront-elles entièrement ou partiellement effacées après un certain délai ?

Les participants peuvent-ils demander en tout temps l'effacement de leurs données ?